

**Sujet :** [INTERNET] MAIRIE DE PRADELLES - AVIS VERSE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE  
**De :** MAIRIE PRADELLES <compta.pradelles43@gmail.com>  
**Date :** 19/03/2024 09:53  
**Pour :** pref-photov-stpaultartas@haute-loire.gouv.fr

Bonjour,

La Mairie de Pradelles souhaite porter un avis sur l'enquête publique en cours sur la commune de Saint Paul de Tartas concernant un projet d'installation photovoltaïque au sol.

Nous communiquons une délibération validée en conseil municipal du 18 mars 2024 précisant l'avis des élus de notre commune sur la présentation traduite par le Maire de certains enjeux.

Vous en souhaitant bonne réception.

Je vous prie de croire Monsieur le commissaire enquêteur à toute notre considération.

Pour le conseil municipal  
Alain ROBERT

PJ: Délibération Tamponnée par la préfecture ce mardi 19 mars 2024

— Pièces jointes : —

2024-048 Enquete publique St Paul de Tartas.pdf

1,5 Mo



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PRADELLES**

Date de convocation : 12/03/2024  
Nombre de membres  
du Conseil : 13  
en exercice : 13  
ayant pris part à la délibération : 13

*Séance du 18 mars 2024*

L'an deux mil vingt-quatre, et le dix-huit mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire.

**Présents** : Olivier LACAZE, Christine REPETTI, Raphael ROLLAND, Patrick ANGLADE, Elisabeth LYOTARD, Guillaume FORESTIER, Alain ROBERT, Aurélie ROBERT, Aglaé MACHELARD, Stéphanie FERET-BOULANGER, Jean-François ASSENS, Bernard RIEU

**Représentée** : Annie WICK

**Présentes invitées** : Angélique BRUCKNER, Laura HRBCEK

**Secrétaire de Séance** : Stéphanie FERET-BOULANGER

N°2024-048

**Objet : Enquête publique St Paul de Tartas**

Un projet de centrale photovoltaïque est en cours d'instruction sur la commune de St Paul de Tartas à proximité de la forêt communale de Chabassole à Pradelles.

L'enquête publique relative à ce projet est consultable à la mairie de St Paul de Tartas ou en ligne sur le site de la Préfecture (<http://WWW.Haute-Loire.gouv.fr>)

La durée d'enquête s'étale du mardi 13 février au mardi 19 mars à 17h.

Mr le Maire expose au conseil municipal l'intérêt de porter des observations sur le dossier d'enquête publique pour le 19 mars au plus tard.

Il s'agit pour Pradelles de présenter au commissaire enquêteur des observations liées à la proximité du site d'implantation de cette centrale photovoltaïque avec sa forêt communale.

Considérant l'absence de communication du porteur de projet comme du SICTOM des hauts plateaux avec notre commune dont un chemin rural sert actuellement d'accès au site d'implantation du champ photovoltaïque de St Paul de Tartas

Considérant l'absence d'une convention ou autre engagement des exploitants de ce site pour une prise en charge de l'entretien de cette voie sur la commune de Pradelles.

Considérant le coût du service d'entretien que subit la commune de Pradelles

Sans réponse après sollicitation du SiCTOM sur cet objet, sans engagement à ce jour des exploitants de la première centrale sur ce site, sans précision sur la voie d'accès empruntée pour cette nouvelle centrale de production

Considérant l'avis favorable du Maire de St Paul de Tartas au PC 043/ 215/23/P/0001 signifiant une voirie publique d'accès suffisante sur sa commune

**AR Prefecture**

043-214301541-20240318-2024\_048-DE  
Reçu le 19/03/2024

La question est posée sur la ou les voies utilisées ou à utiliser pour accéder au site de St Paul de Tartas  
Dans le cas d'un emprunt de la voirie communale de Pradelles, des mesures compensatoires doivent être prises.  
La mairie de Pradelles attire l'attention de Mr le Commissaire enquêteur sur ce point

Considérant la lecture des avis déposés sur cette enquête publique, celui de la DDT en date du 14/09/2023 attire particulièrement notre attention quant à la prise en considération par Cévennes-Energie du parc éolien de Pradelles déposé en préfecture  
La mairie de Pradelles attire l'attention de Mr le Commissaire enquêteur sur ce point

Considérant la proximité immédiate du parc à créer avec la forêt communale de Chabassole à Pradelles, comme précisé dans l'avis du service environnement et forêt en date du 26 juillet 2022, la prise en compte du risque incendie de forêt doit être intégrée.  
La mairie de Pradelles attire l'attention de Mr le Commissaire enquêteur sur ce point.

En conclusion la commune de Pradelles émet un avis favorable sur ce dossier d'enquête publique avec réserves  
Réserves de prise en compte des observations citées, et validées par délibération du conseil municipal.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

Nombre de conseillers présents	12
Nombre de conseillers représentés	1
Nombre de suffrages exprimés	13
VOTE 13 ABSTENTIONS	0
CONTRE	0
POUR	13

Charge Mr le maire de verser cette délibération à l'enquête publique de St Paul de Tartas



**AR Prefecture**

043-214301541-20240318-2024\_048-DE  
Reçu le 19/03/2024